

*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

# Rapport d'activité 2023





© Bernard Petit - CNPF

# EDITO

**Emilie PHILIPPE**  
Présidente du CNPF BFC

**2023** une année riche de changements pour le CNPF BFC. Parmi les plus significatifs :

Un Conseil de centre qui se renouvelle en partie avec l'élection de 19 conseillers, dont l'implication est croissante face aux préoccupations forestières actuelles.

Un SRGS qui fait peau neuve pour être au plus près des objectifs de gestion durable, de production, de renouvellement forestier et d'adaptation au changement climatique.

Un CBPS qui poursuit son évolution vers le CBPS+, plus opérationnel grâce à son programme de coupes et travaux.

Un nouveau seuil de Plan simple de gestion à 20 ha, pour répondre aux nouveaux enjeux de « DFCI » (défense des forêts contre l'incendie), dont le risque a augmenté dans notre région ces dernières années.

Une dynamique d'accès aux documents de gestion durable, avec une augmentation constante des surfaces qui en bénéficient.

Une formation continue à travers les journées de vulgarisation et les FOGEFOR, qui répondent à une demande de plus en plus forte des propriétaires.

Une incitation au regroupement de propriétaires pour favoriser une gestion durable, notamment avec la création d'ASA.

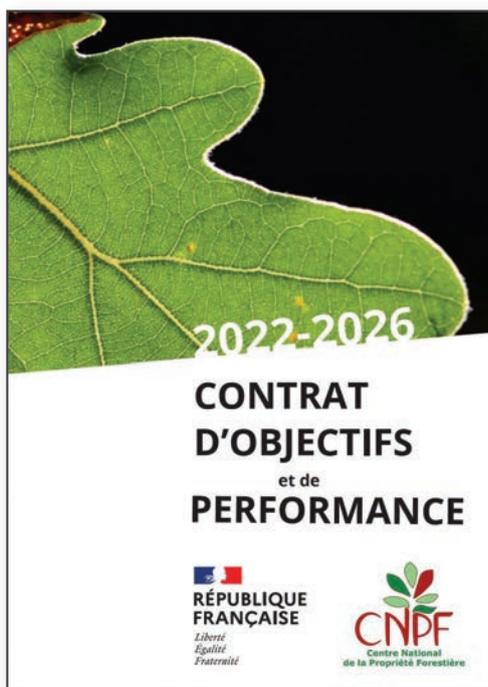
Un bilan de nos émissions de gaz à effet de serre qui va nous permettre d'agir en conséquence.

Et malgré une activité qui gagne en intensité chaque année, une équipe d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs qui se stabilise pour être de plus en plus performante et au service des propriétaires pour les aider dans leurs prises de décisions, leurs choix d'orientations et agir au mieux et au plus près de leurs forêts.

# Sommaire

Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.....	Page 3
Faciliter l'accès aux Documents de Gestion Durable et encourager leur mise en œuvre ..	Page 4
Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers .....	Page 5
Mettre en oeuvre les politiques publiques .....	Page 7
Assurer le transfert des avancées .....	Page 8
Dynamiser la gestion durable par le regroupement.....	Page 9
Améliorer la performance de l'Etablissement.....	Page 10
Développer la communication .....	Page 11

## Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 du Centre national de la propriété forestière



Établi pour la période 2022-2026, le **Contrat d'objectifs et de performance (COP)** du CNPF doit permettre de renouveler les missions de l'Etablissement public tout en renforçant la mobilisation des propriétaires forestiers privés dans la gestion durable du bois et la transition bas-carbone.

- Objectif 1** : Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées.
- Objectif 2** : Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation.
- Objectif 3** : Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois.
- Objectif 4** : Améliorer la performance de l'Etablissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques.
- Objectif 5** : Développer la communication pour améliorer la visibilité du CNPF.

Pour en savoir plus sur le Contrat d'objectif et de performance :

[www.cnpf.fr/document/contrat-d-objectifs-et-de-performances-2022-2026-du-cnpf](http://www.cnpf.fr/document/contrat-d-objectifs-et-de-performances-2022-2026-du-cnpf)

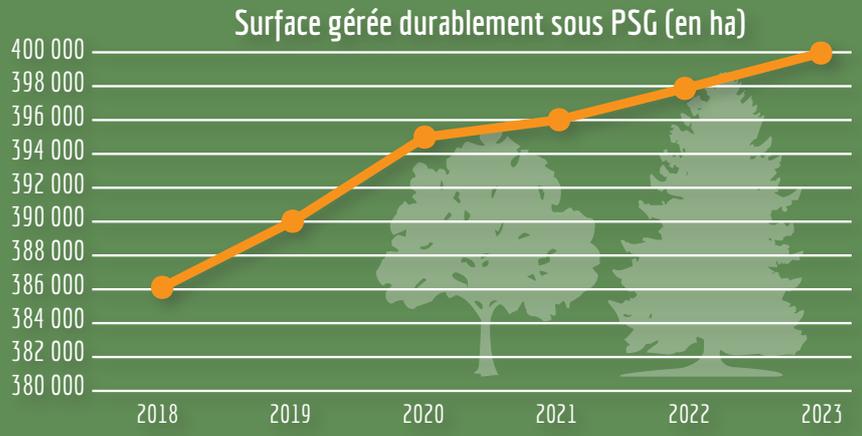


# Faciliter l'accès aux Documents de Gestion Durable (DGD) et encourager leur mise en œuvre

## Plans Simples de Gestion (PSG)

Plus de **95 %** des surfaces relevant d'un PSG ont un document agréé ou en instance d'agrément, soit **400 000 ha** sur 1 million d'hectares de forêts privées

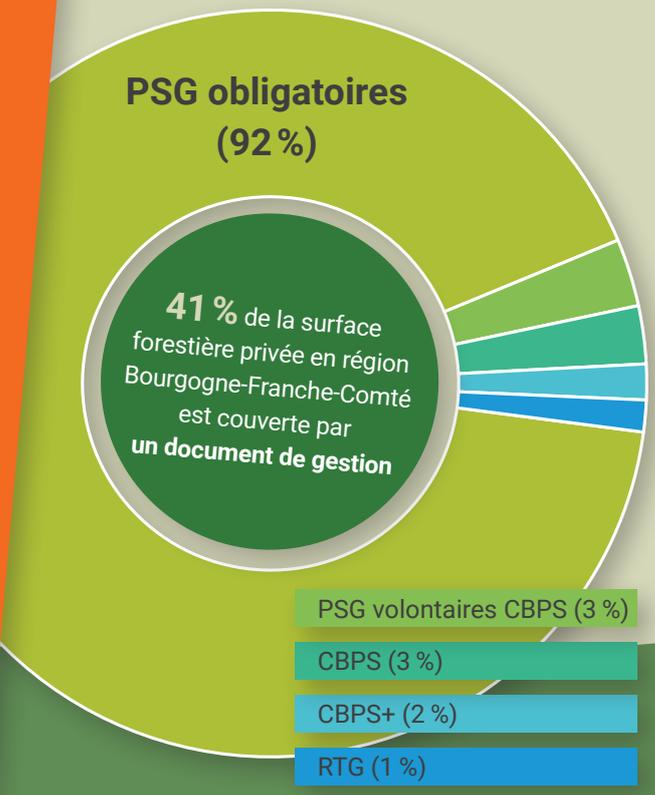
**13 500 ha** sont dotés d'un **PSG volontaire** (520 propriétés)  
**40 visites intermédiaires** de PSG ont été réalisées pour une surface d'environ 5 000 ha.



**232 PSG agréés en 2023 pour une surface de 27 000 ha**

19 % ont été rédigés par les propriétaires, 44 % par des experts indépendants, 16 % par des coopératives, 13 % par des gestionnaires forestiers professionnels (GFP) et 8 % par d'autres gestionnaires.

## Répartition des DGD en 2023



## Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

**1 746 propriétaires pour 18 750 ha disposent d'un CBPS** dont 50 % avec un programme de coupes et travaux

### Fin des CBPS simples

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite *loi Climat et Résilience*, dans son article 53, a annulé la suppression du CBPS, qui était prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**La possibilité d'adhérer à un CBPS a été maintenue, à la condition expresse de soumettre à l'approbation du CNPF un programme de coupes et travaux (transformant ainsi le CBPS en CBPS+).**

Les propriétaires ayant adhéré à un CBPS avant la promulgation de cette loi disposaient de deux ans pour faire approuver un programme de coupes et travaux par le CRPF, soit jusqu'au 25 août 2023, afin de prolonger la présomption de garantie de gestion durable.

Le CNPF BFC a ainsi mené une campagne de communication au travers de courriers ciblés, le site internet et la revue *Parlons forêts BFC* pour informer les propriétaires de ces évolutions réglementaires. Au terme du délai transitoire, le tiers des CBPS simples a été transformé en CBPS+ ou ont été inclus dans un PSG ou un RTG.

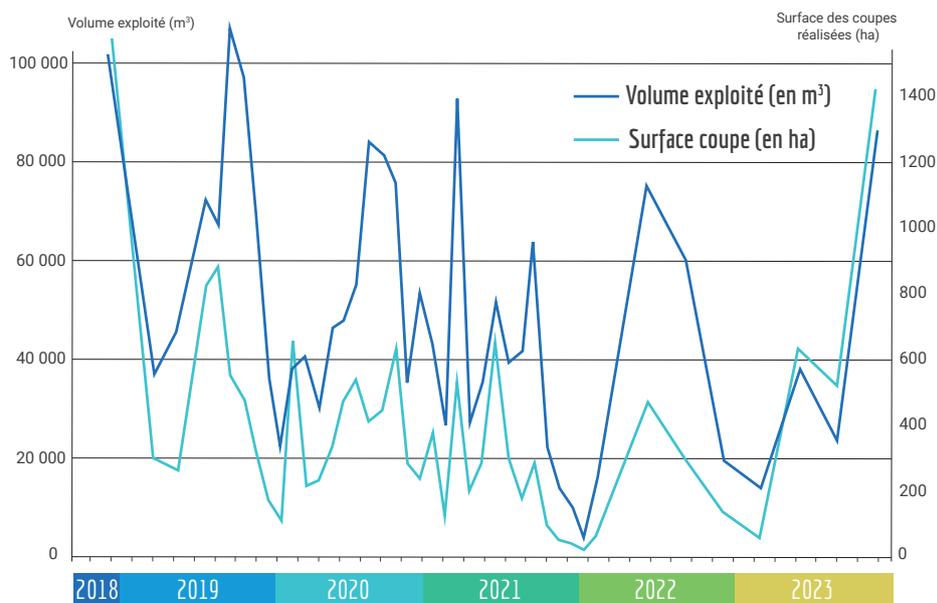
## Règlement type de gestion (RTG)

Les surfaces sous RTG représentent près de 7 000 ha.

# Demandes de coupes & travaux

Les années se suivent et se ressemblent : cette année encore, les demandes de coupes et autres modificatifs ont été nombreux. En effet, la crise du scolyte sur **épicéa** se poursuit et atteint des altitudes supérieures (plus de 1000 m). D'autres essences montrent des signes de faiblesse très inquiétants, comme le **sapin pectiné** notamment dans le Haut-Doubs.

En 2023, les équipes techniques du CNPF BFC ont dû traiter **159 déclarations de coupes d'urgence** sur ces deux seules essences pour une surface de **2 600 ha** et un volume estimé à **163 000 m<sup>3</sup>**. L'activité reste donc soutenue par rapport à 2022 (nombre de dossiers relativement stable) pour des surfaces moyennes plus faibles. Le DSF reste également en alerte sur les espèces feuillues notamment le hêtre, le chêne et le charme.



Suivi de la crise des scolytes sur épicéa en BFC de 2018 à 2023  
(source : CNPF BFC)

## Élections 2023 des conseillers au service des propriétaires forestiers

Franck Rigaud © CNPF BFC



AGREMENT DES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Les conseillers de Centre des collèges départementaux ont été élus le 8 février 2023 pour un mandat de 6 ans par les propriétaires de plus de 4 ha et les propriétaires titulaires d'un document de gestion durable (DGD) en Bourgogne-Franche-Comté. Les syndicats de la Région ont désigné quant à eux les conseillers de Centre du collège régional le 9 mars 2023.

Le Conseil est donc constitué de 19 membres dont 17 élus par les propriétaires forestiers de la Région. Il est compétent sur l'agrément des DGD et l'orientation de gestion durable des forêts privées de Bourgogne-Franche-Comté. Il délibère également sur toutes les questions relevant de la compétence du CNPF BFC : fonctionnement du Centre, décisions concernant la politique forestière régionale et territoriale, activités de l'établissement... Enfin, il représente également les propriétaires dans les instances et commissions régionales (aménagement foncier, commissions plans de chasse, environnement, etc.).

21 Côte-d'Or	Nicole CHEVIGNARD Raoul de MAGNITOT	89 Yonne	Hugues de CHASTELLUX Philippe MAROIS
25 Doubs	Eric DOTAL	90 Territoire de Belfort	Elisabeth VIELLARD
39 Jura	Jean-Pierre GROZELLIER Philippe LACROIX	Forestiers Privés de Côte-d'Or	Joseph de BUCY
58 Nièvre	Emmanuel BARATTE, Patrick AUBERGY Emilie PHILIPPE	Forestiers Privés de l'Yonne	Jérôme ARTHUS-BERTRAND
70 Haute-Saône	Alain GARET	Forestiers Privés de Franche-Comté	Christian BULLE
71 Saône-et-Loire	Gilles de CORSON Patrice de FROMONT	Représentant du personnel	Cécile MATAILLET



# Les évolutions réglementaires dans la gestion durable



## Nouveau SRGS

Le SRGS Bourgogne-Franche-Comté est le fruit d'un long processus de concertation qui a duré plus de 2 ans. Il est dorénavant le standard de référence qui succède aux deux anciens SRGS de Bourgogne et de Franche-Comté.

Ce nouveau cadre répond tant à des obligations de mise en conformité qu'à des attentes de clarification techniques et de procédures. Ainsi, le document principal est structuré en trois grandes parties contenant pour chacune des **éléments descriptifs**, des **recommandations** et des **limites**. Le principe de limite est une nouveauté qui permettra plus de lisibilité sur le fondement de nos demandes de modification ou de refus d'agrément. Il est difficile de présenter l'intégralité des mesures du SRGS en quelques lignes mais il est à noter que des réunions de vulgarisation du SRGS ont déjà débuté et se poursuivront dans les années à venir afin de le faire connaître au plus grand nombre.

## Evolution des CBPS

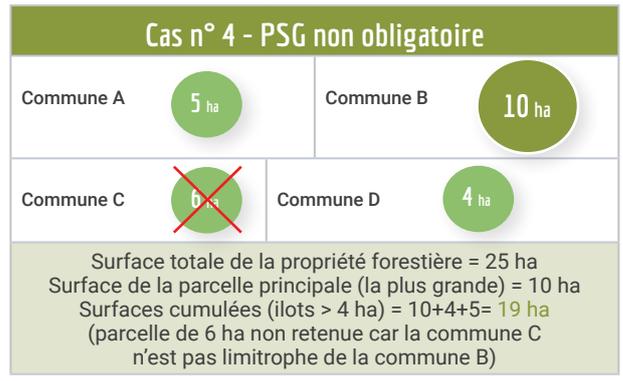
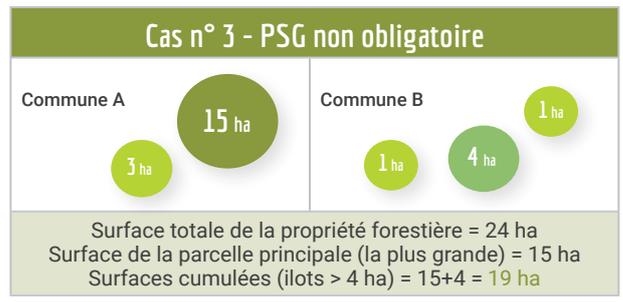
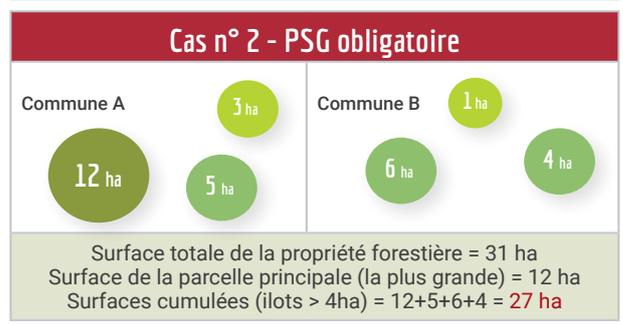
Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles est un document de gestion durable qui permet aux propriétaires forestiers non soumis à PSG, de présenter une garantie de gestion durable. Celui-ci doit depuis la loi du 24 août 2021, obligatoirement comporter un programme de coupes et travaux. Les propriétaires ayant adhéré au CBPS simple avant cette date, disposaient d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité via l'une des 3 options suivantes :

- | ajouter un programme de coupes et travaux au CBPS simple existant,
- | adhérer à un Règlement type de gestion,
- | intégrer les parcelles dans un PSG existant voire en rédiger un.

**Attention**, les propriétaires n'ayant pas réalisé l'une de ces trois démarches, peuvent voir leurs engagements fiscaux ou de subvention devenir caducs. De plus, compte tenu du nouveau seuil de PSG à 20 ha, ils deviennent probablement éligible au PSG (voir schéma ci-contre).

## Abaissement à 20 ha du seuil pour la présentation d'un PSG

Les propriétés forestières de plus de 20 ha, d'un seul tenant ou non, devront dorénavant être dotées d'un Plan simple de Gestion. Cela concerne 500 000 ha en France. Le législateur a fait le constat que les forêts gérées durablement étaient moins sensibles aux incendies.



# Feux de forêts

## un risque qui s'aggrave en Bourgogne-Franche-Comté

Avec le changement climatique, les feux de forêt deviennent un risque majeur pour notre région. Par le passé, c'est le pourtour méditerranéen et le massif aquitain qui étaient les plus à risque. Désormais, de nouvelles zones sont aussi concernées, notamment la Bourgogne-Franche-Comté. La période à risque s'étend : elle débute maintenant dès les premiers jours du printemps, suite à des hivers secs, et se prolonge en automne, à la faveur d'épisodes de canicule tardifs. La sécheresse aggrave les risques, le déficit en eau accroît la sensibilité de la végétation et le risque de départ de feu : la moindre étincelle devient dangereuse.

La politique de prévention des incendies de forêt menée par l'État et les collectivités territoriales permet d'assurer la surveillance et l'équipement des massifs forestiers. Les préfets ont activé les CCDSA (commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité) et leurs sous-commissions spécialisées contre les risques incendies. Les arrêtés feux de chaque département sont actualisés ou en passe de l'être, des mesures sont prises au regard des événements des étés derniers, les cartes de sensibilité sont en cours d'élaboration, une campagne de sensibilisation à destination des institutions mais aussi du grand public et des propriétaires forestiers a été engagée... le CNPF a été fortement sollicité sur toutes ces actions en 2023. Exemple de la Saône-et-Loire :

### Participation à l'ensemble des commissions et sous-commissions de la préfecture

Le CNPF s'est appuyé sur son expérience pour apporter rapidement des premiers éléments à la préfecture, désireuse de mettre en place des actions et un accompagnement des propriétaires sur le terrain, notamment en participant aux groupes de travail reprenant les axes du plan d'action préfectoral :

- | développer une culture du risque feux de forêt,
- | mettre en œuvre des actions préventives et organisationnelles à portée réglementaire,
- | mettre en œuvre des actions relatives à la protection des massifs forestiers,
- | mettre en œuvre des actions relatives à la lutte contre les feux de forêts,
- | rendre la forêt résiliente.

Le CNPF a répondu aux demandes de visites sur le terrain avec la préfecture et les équipes du SDIS, soucieuses de mieux comprendre la forêt privée du département avec ses enjeux, ses caractéristiques et sa sensibilité aux incendies. La connaissance du territoire et de la forêt privée, ainsi que l'expérience du CNPF acquise lors des précédentes crises (scolyte, tempête), permettent de développer une veille et d'anticiper les conséquences du risque incendie, en partenariat et en cohérence avec la forêt publique (ONF et Communes forestières) et le Syndicat des propriétaires forestiers Fransylva.

Le CNPF a participé au groupe de travail relatif à la mise en œuvre des actions préventives à portée réglementaire, afin d'échanger sur la révision de l'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air, ainsi qu'à la réalisation des cartes de sensibilité, qui sont en cours de rédaction ou déjà réalisées. Ces cartes permettent de cibler les zones où le risque est maximal en croisant les typologies des

peuplements, leur composition en essences, la fréquentation des massifs, le relief et l'urbanisation. Le porter-à-connaissance des dessertes forestières issues de la base de données du CNPF a été une première étape dans les travaux de cartographie des accès et des massifs forestiers. Un travail de concertation avec le SDIS a permis de mieux appréhender les différents types de desserte, de définir et hiérarchiser avec plus de précision les besoins en matière de DFCL. De nombreux travaux à venir vont permettre de disposer d'une cartographie DFCL à jour pour tous les acteurs de la lutte contre l'incendie.

### Sensibilisation et information des propriétaires forestiers

Le CNPF est rédacteur associé pour l'élaboration du *Guide des bonnes pratiques - Feux de forêt*, piloté par le Cabinet de la préfecture de Saône-et-Loire. La réalisation de ce guide a pour premier objectif de faire prendre conscience que les feux de forêt et de végétation en Saône-et-Loire sont désormais l'affaire de tous et que les propriétaires forestiers peuvent agir en aménageant leur forêt (accès), en adaptant parfois la sylviculture (essences moins sensibles, éclaircie des peuplements...) et en orientant les travaux sylvicoles en fonction du risque feu de forêt indiqué par la Météo des forêts (Météo-France). La rédaction et la diffusion d'un article dans la revue *Parlons forêts* du CNPF a permis de rappeler ces principales recommandations et précautions à prendre avant l'été.

### La gestion durable, première étape de la prévention contre les feux en forêt

Les forêts disposant d'un document de gestion durable permettent de mieux planifier la gestion et de mieux intégrer des dispositions favorables à la prévention et à la lutte contre les incendies. Au travers de ces documents, le CNPF sensibilise et oriente les propriétaires forestiers vers la prise en compte dans leur réflexion des risques d'incendies que présentent leurs parcelles boisées : quantité de masse combustible, difficultés d'accès, absence d'aménagements facilitant la protection contre l'incendie. La loi incendie du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, abaisse le seuil des Plans Simples de Gestion (PSG) obligatoires de 25 à 20 hectares, permettant ainsi de développer ces dispositions de prévention contre les feux en forêt sur une plus grande surface dans notre région. ■





# FOGEFOR biodiversité forestière

28 avril - 25 et 26 mai - 30 juin 2023

Regarder la forêt avec un œil différent : c'était la ligne directrice des animateurs pour l'organisation de ce stage FOGFOR et la mission à remplir vis-à-vis des participants ; tous propriétaires forestiers, tous curieux et passionnés par la forêt, par leur forêt, pour des raisons multiples et variées.



Sandra Péroux © CNPF BFC

Espèces Ensemble La survie Oiseaux Travail actif  
 Insectes Gestion raisonnée Synergie  
 Richesse Tolérance Ecosystèmes Respect  
 Partager la planète Multiples Gènes Habitat  
 Nature Système  
 Interactions Différences  
 Equilibre du vivant  
 Equilibre

**P**our les 15 participants à ces 4 journées, alternant présentations en salle et visites de terrain, le stage avait pour objectifs de :

- l découvrir la biodiversité forestière et les éléments qui l'influencent,
- l savoir l'évaluer dans sa forêt grâce à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP),
- l agir dans sa gestion pour favoriser le rôle multifonctionnel de la forêt.

La première journée fut l'occasion de découvrir ce qui se cache derrière le mot biodiversité, ses différentes échelles, ses composantes et les éléments qui influent sur la capacité d'accueil du milieu forestier (diversité des essences, stratification des peuplements, ancienneté de l'état boisé).

Après ces notions, en partie théoriques mais illustrées de cas concrets, l'après-midi s'est passé en forêt, à proximité de Besançon, avec une thématique botanique et la notation des premiers facteurs de l'IBP par les stagiaires.

La 2<sup>e</sup> journée a débuté en forêt, dans le site Natura 2000 du Piémont vosgien, par une écoute de l'avifaune sous la direction d'un ornithologue passionné, Thomas Deforet, qui a su captiver son auditoire.

Elle fut aussi l'occasion de parler de bois mort, composante essentielle de la forêt puisque les spécialistes estiment que plus de 25 % des espèces vivant en forêt en dépendent pour tout ou partie de leur cycle de vie. Nous avons pu aussi découvrir les dendromicrohabitats\* et de très gros arbres vivant dans une vieille hêtraie.

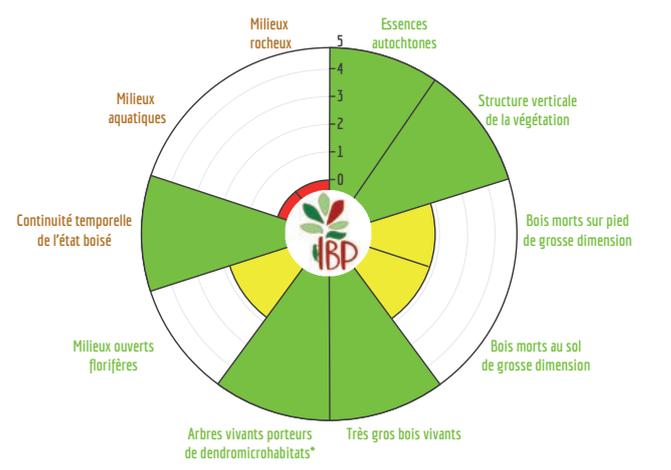
Au menu de la 3<sup>e</sup> journée, la découverte des milieux associés à la forêt que sont les milieux ouverts (lisière, clairière...), les milieux aquatiques et rocheux. Ces milieux ont été illustrés par la visite d'une forêt appartenant au Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté dans la région de Mille Etangs. Par chance, une Cigogne Noire, espèce forestière rare et emblématique des milieux forestiers, a su s'inviter et se laisser observer par le groupe.

Cette sortie a aussi été le point de départ d'une présentation et d'une discussion avec les participants sur les actions de gestion forestière qui peuvent être mises en place pour favoriser les éléments contribuant à la biodiversité. Nous avons également fait un point sur les zonages et réglementations existants pour la préservation des milieux et des espèces.

La 4<sup>e</sup> journée était réservée à la mise en pratique de la notation de l'IBP dans les environs de Baume les Dames. L'exercice a été fait dans une forêt à dominante feuillue issue d'un taillis sous futaie,

avec la notation de deux peuplements, l'un feuillu, l'autre résineux issu d'une plantation de sapin pectiné datant d'une quarantaine d'années. Elle s'est poursuivie par l'analyse des données recueillies sur ces deux peuplements aux problématiques très différentes (manque d'arbres à micro-habitats, peuplements sans stratification, déficit de bois mort...). Participants et animateurs ont ensuite échangé sur les recommandations de gestion dans un objectif d'augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité dans ces deux cas de figure.

Compte-tenu de la météo très défavorable lors de cette dernière journée, certains participants se sont montrés intéressés pour participer à une 5<sup>e</sup> journée sur le terrain, consacrée uniquement à la notation de l'IBP. Au final, huit stagiaires disponibles et motivés ont rechaussé les bottes au mois d'octobre pour cet exercice pratique dans une forêt feuillue gérée en futaie irrégulière à proximité de Lure ; forêt appartenant à un propriétaire passionné participant au stage et qui nous a formidablement bien reçus.



Les retours des participants sur la formation ont été très positifs puisque 86 % des stagiaires se sont déclarés très satisfaits du contenu. En fin de stage, ils ont accepté de se prêter à un petit test ludique : proposer 3 termes qui leur paraissaient le mieux répondre à la question « Qu'évoque pour vous la biodiversité forestière ? ». Vous trouverez ci-dessus le nuage de mots correspondant à leurs réponses. ■

\* Dendromicrohabitats = singularité morphologique portée par un arbre et qui est utilisée par des espèces parfois hautement spécialisées, au moins durant une partie de leur cycle de vie (Guide de poche des dendromicrohabitats - R. Büttler et al - WSL 2020).



## Déjà **100 ASA** dans le Jura



J.B. Mottet © CNPF BFC

Le mardi 14 novembre, en présence de M. Le Préfet du Jura, de Philippe Lacroix, vice-président du CNPF BFC et de François Lavrut, président de la Chambre d'agriculture du Jura, une quarantaine de présidents d'ASA étaient réunis sur la commune de Nanchez, dans le Haut Jura pour inaugurer la centième association syndicale autorisée de desserte forestière du département.

L'ASA de Combe Dijon, qui regroupe 116 propriétaires publics et privés pour 346 hectares sur le massif forestier de la Joux devant, est en effet la 100<sup>e</sup> créée dans le département, depuis la première association de desserte constituée en 1974 sur Longchaumois. L'ensemble de l'équipe CNPF et Chambre d'agriculture, rassemblés au sein de l'ADEFOR 39, participait à cette journée, aux côtés de nombreux professionnels de la filière.

Tous ont salué le travail structurant accompli pendant ces années et regretté les difficultés actuellement rencontrées dans la concrétisation des projets, alors que ces dessertes permettent une gestion sylvicole et environnementale de nos forêts. Fruit du travail d'ingénieurs, de techniciens et de secrétaires particulièrement investis, depuis bientôt 50 ans, les ASA jouent un rôle majeur dans la mise en valeur de nos forêts et prennent une importance particulière dans le contexte d'un risque incendie accru.

M. le Préfet a manifesté son intérêt pour ces structures de regroupement et proposé d'apporter son appui pour faire aboutir les projets en cours d'animation. ■

## Regrouper et dynamiser la propriété privée

La forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers...

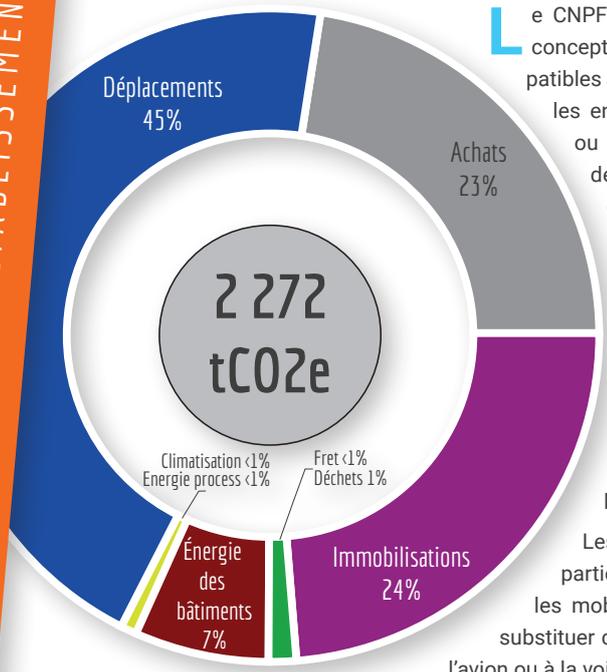
Fin 2023, la région comptait pas moins de **248** structures de regroupement, rassemblant quelques **2371** propriétaires représentant une surface **25 618** ha.





AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

# Émissions de gaz à effet de serre l'établissement fait son propre bilan



Le CNPF a été précurseur et est le leader de la conception de projets carbone sur mesure compatibles avec le label Bas-Carbone. Il accompagne les entreprises et les établissements publics ou collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des projets de compensation carbone en forêt privée en France, pour une contribution climatique responsable dans le cadre de leur stratégie de RSE ou de développement durable.

C'est donc tout naturellement que l'établissement s'est lancé dans l'évaluation de son propre bilan carbone en la confiant au bureau d'étude ALTEREA. L'évaluation est basée sur les données issues de factures et d'enquête auprès des agents. Sans surprise, les émissions en gaz à effet de serre sont majoritairement causées par les déplacements et donc la consommation de carburant. Les agents du CNPF parcourent près de 4 millions de km/an avec une moyenne de 42 km quotidiens parcourus avec les véhicules de service.

Les axes de travail pour améliorer le bilan carbone de l'établissement, et plus particulièrement sur le poste de déplacement, sont de favoriser le covoiturage, les mobilités douces, poursuivre le télétravail, former les agents à l'écoconduite, substituer certains véhicules thermiques par des électriques et enfin favoriser le train à l'avion ou à la voiture. Le CNPF BFC est particulièrement mobilisé sur le sujet. Après 2 années de participation au challenge mobilité de l'ADEME, nous avons reçu le prix « Transport Co' ».

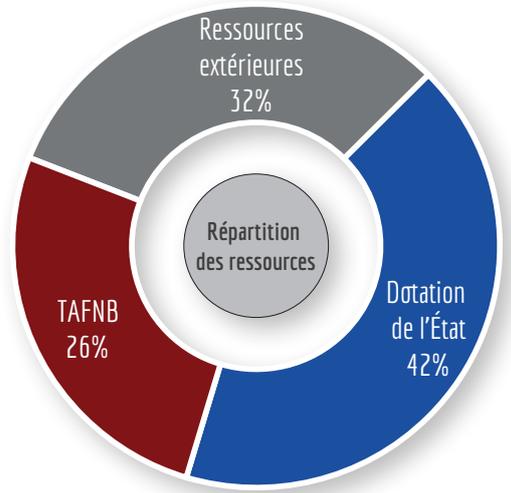


## Financement du CNPF Bourgogne-Franche-Comté

Résultats budgétaires 2023

Dépenses		
Total	2 625 110 €	
dont Personnel	2 140 045 €	82 %

Recettes		
Total	2 932 733 €	
Dotation Etat	1 235 920 €	42 %
Retour TAFNB	772 332 €	26 %
Ressources extérieures	924 481 €	32 %



## Mouvements de personnel

Départs

### Retraite

- Nadia BARUH au 1<sup>er</sup> mai
- Eric JAY au 1<sup>er</sup> avril

### Démission

- Jean CACOT au 31 janvier
- Pauline CHAUCHE de GESNAIS au 30 septembre
- Maxime CLAVEL au 31 juillet
- Jean-Baptiste MOTTET au 31 décembre
- Axel RAILLARD au 30 juin
- Victoria SEIDENGLANZ au 11 septembre

Arrivées

- Louise CHOBERT le 18 septembre
- Céline FOLIN le 5 juin
- Alexandre FRIEDMANN le 1<sup>er</sup> mars
- Romain GOVART le 16 janvier
- Quentin MARECHAL le 1<sup>er</sup> novembre
- Emeline PINOT le 13 février

Mission courte

### Motif fin de contrat (binôme LIDAR)

- Margaux GREA au 31 mars
- Mathéo PAULET au 7 avril

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Équité  
Fraternité

CNPF  
Centre National de  
la Propriété Forestière



Camille Loudun © CNPF



# EUROFOREST 2023

## Le salon forêt-bois en pleine nature

Le salon forêt-bois en pleine nature, Euroforest, s'est tenu du 22 au 24 juin, à Saint-Bonnet-de-Joux, en Bourgogne Franche-Comté. Il a réuni cette année près de 40 000 visiteurs, professionnels et grand public. Plus de 400 exposants se sont mobilisés pour accueillir ces nombreux visiteurs. Le CNPF BFC a coordonné l'animation d'un stand partagé pour mettre à l'honneur les missions du CNPF et de l'IDF ainsi que celles de la Société forestière de Franche-Comté. Deux temps forts sont à retenir de ces 3 jours...

### Visite du ministre Marc Fesneau

Le premier temps forts de cette édition d'Euroforest est la venue du ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, qui a consacré un petit déjeuner avec les acteurs de la filière locale et nationale. Il a confirmé son soutien à la filière et conclu : « Préserver la forêt, c'est lutter contre le réchauffement climatique, c'est préserver notre avenir ». Le ministre a ensuite parcouru les allées du salon pour s'arrêter notamment sur le stand du CNPF, où une démonstration de l'outil Bioclimsol lui a été faite par Bruno Borde, ingénieur en Saône-et-Loire. Parfaite concrétisation de l'objectif voulu par le ministre, Bioclimsol permet d'établir un diagnostic au niveau de la parcelle forestière, qui suggère in fine des pistes de recommandations sylvicoles dans un contexte de changement climatique

### Table ronde sur les enjeux techniques et de société

Le deuxième fait marquant de ces trois jours a été est la participation d'Amélie Castro, ingénieure au CNPF Nouvelle-Aquitaine, à une table ronde sur le thème « Forestiers : climat, plantations, société... quelles forêts demain pour répondre aux défis ? » avec Jean-François Dhôte (INRAE), Hervé Le Boulter (FNE), Sylvain Angerand (Canopée) et Lionel Say (CFBL-Coopérative Forestière). L'espace conférence n'était pas assez grand pour accueillir le public venu en nombre, c'est dire à quel point les forestiers sont au cœur d'enjeux techniques et de société. ■

Vidéo résumé de la conférence :

<https://www.youtube.com/watch?v=jC08goOgEng>



## Échanges internationaux

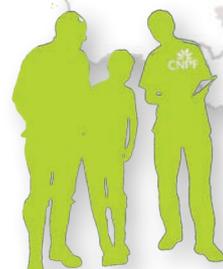
L'équipe du CNPF BFC est de plus en plus sollicitée par des forestiers européens pour partager son expertise en matière de sylviculture et de prise en compte des effets du changement climatique. Cela s'est traduit en 2023 par l'accueil en septembre de 2 groupes venus d'Italie et de Suisse.

Une délégation de forestiers italiens est venue à la rencontre des acteurs de la filière chêne régionale. Cette tournée orchestrée par David Chavot, Margaritelli Fontaines S.A.S, a été une belle opportunité de dresser un panorama de la mobilisation des forestiers publics et privés en région pour pérenniser la ressource feuillue et notamment en chêne vis-à-vis du changement climatique. Nous avons également eu le plaisir de recevoir la Korporation Baar du canton de Zug en Suisse qui fêtait ses 100 ans. Cette association de propriétaires et professionnels forestiers, est venue s'inspirer des moyens développés pour l'articulation des enjeux patrimoniaux avec la gestion forestière. Un programme a été constitué pour évoquer la rédaction de l'annexe verte pour les sites classés en l'illustrant la gestion forestière appliquée dans le vallon autour de l'abbaye de Fontenay. Cette tournée a également permis de démontrer qu'il était possible de conjuguer exploitation forestière et production de truffe de Bourgogne. ■



Patrick Léchine © CNPF BFC

## Une équipe passionnée au service des propriétaires forestiers



Siège - DIJON 03 80 53 10 00 - bfc@cnpf.fr	
Directeur	François JANEX
Directrice-adjointe	Soraya BENNAR
Attachée	Françoise VOISIN
Technicien DGD	Jean-Charles DEVAUX
Secrétaire DGD	Charles NUSSBAUM
Comptable	Pascale MANGIN
Communication	Franck RIGAUD
Siège secondaire - BESANCON 03 81 51 98 00	
Directeur	François JANEX
Ingénieur dépt	Patrick LECHINE
Attachée	Mélanie VUILLIER
Assistante adm.	Sylvie BOVET

Antenne 21 - DIJON 03 80 53 10 00	
Ingénieur	Hugues SERVANT
Technicien	Alexandre GUERRIER
Technicien	Nicolas BRETONNEAU

Antenne 25 - BESANCON 03 81 51 98 02	
Ingénieure	Sandra PEROUX
Technicien	Céline FOLIN
Technicienne	Juliette VIEILLE
Technicien	Alix BELIARD

Antenne 25 - PONTARLIER 03 81 39 27 04	
Technicien	Sylvain LAPLACE

Morvan - SAULIEU 03 80 64 30 97	
Technicien	Cédric TURE
Technicienne	Clémentine HOCHEREAU
Technicien	Quentin MARECHAL

Antenne 39 - LONS-LE-SAUNIER 03 84 35 14 27	
Ingénieur	Jean-Christophe REUTER
Technicien	Romain GOVART
Assistante adm.	Céline URBAIN

Antenne 39 - CHAMPAIGNOLE 03 84 53 26 69	
Technicienne	Florence CARENA
Technicienne	Louise CHOBERT

Antenne 58 - NEVERS 03 86 71 93 55	
Technicienne	Betty MOLINIER-DOUCET
Technicien	Nicolas RASSE
Technicien	Jocelyn GAILLARD
Assistante adm.	Patricia HUBERT

Antenne 70-90 - BELFORT 03 84 58 04 16	
Ingénieur	Damien CHANTERANNE
Technicienne	Emeline PINOT
Assistante adm.	Céline GEORGEOT

Antenne 70 - RIOZ 03 84 76 66 72	
Technicienne	Cécile MATAILLET

Antenne 70 - RADDON-ET-CHAPENDU 03 84 76 66 72	
Technicien	Franck CARRY

Antenne 71 - CHALON-SUR-SAÔNE 03 85 97 12 97	
Ingénieur	Bruno BORDE
Technicien	Louis-Adrien LAGNEAU
Technicien	Romain LACHEZE
Assistante adm.	Nathalie TIXIER

Antenne 89 - AUXERRE 03 86 94 90 20	
Ingénieure	Violette HERVE
Technicien	Godeffroi DELPECH
Technicien	Adrien FRIEDMANN

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain